

CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES 2012

Comité permanent des finances

Chambre des communes

Présenté par :

Le Mouvement pour les arts et les lettres

1908, rue Panet, bureau 302

Montréal (Québec)

H2L 3A2

Tél. : 450 788-3258

Cell. : 450 880-2562

info@mal.ca

Le 3 août 2012

1. Reprise économique et croissance

Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?

Le Mouvement pour les arts et des lettres (MAL) invite le gouvernement à considérer ses investissements dans les arts et la culture au Canada comme garants de la reprise économique. La vitalité de ce secteur en recherche, création, production, diffusion, et dans la promotion du Canada sur la scène internationale, dépend de la capacité du Conseil des arts du Canada à soutenir l'excellence artistique, la productivité des organisations, leur engagement auprès des publics ainsi que leur contribution à l'essor du commerce intérieur et extérieur. Face aux défis posés par la mondialisation et la transformation des habitudes culturelles avec l'arrivée des médias numériques, le Conseil des arts du Canada doit accroître la portée de ses interventions. Pour continuer à jouer un rôle de premier plan dans le développement et le renforcement du secteur des arts et de la culture :

Le MAL croit essentiel d'augmenter graduellement les crédits du Conseil des arts du Canada, à raison de 30 millions \$ annuellement, pour atteindre les 300 millions \$ d'ici 2017.

Dans la même perspective, le gouvernement canadien doit préserver et bonifier les programmes du ministère du Patrimoine canadien, et les fonds qui y sont alloués, car ils contribuent de manière essentielle :

1. au développement d'une infrastructure des arts et de la culture au pays ;
2. à la construction, la mise aux normes et l'entretien des équipements culturels sur l'ensemble du territoire ;
3. à la promotion et à la diffusion des œuvres auprès des publics ;
4. à la stimulation des investissements du secteur privé dans les arts et la culture ;
5. à une offre de formation artistique rencontrant les plus hauts standards internationaux.

À ces interventions de Patrimoine canadien s'ajoutent de nouveaux impératifs liés aux technologies numériques. Les secteurs de l'économie créative, dont celui des arts et de la culture, connaissent une croissance plus rapide que dans les secteurs traditionnels. Le ministère du Patrimoine canadien doit faire preuve de vision stratégique et disposer des crédits nécessaires à la mise en place de programmes et de mesures donnant au secteur des arts et de la culture les moyens de s'inscrire en force dans cette nouvelle économie. Pour ce, il doit augmenter ses capacités en recherche de pointe, en création de contenu numérique, en développement de plateformes et produits novateurs ; il doit se doter d'équipements de pointe et de nouvelles stratégies de management ; et il doit accroître son pouvoir d'attraction et de rétention de compétences spécialisées.

Le Mouvement pour les arts et les lettres du Québec invite le gouvernement canadien à reconsidérer les coupes de 191 millions de dollars annoncées dans le budget 2012-2013 du ministre des Finances. Il porte également à son attention la recommandation du Comité permanent du patrimoine canadien, dans son rapport *Médias numériques et émergents : les possibilités et défis* (9 février 2011) : « que le gouvernement du Canada renforce les éléments de ses programmes de financement des arts et de la culture consacrés aux médias numériques. »

2. Création d'emplois

Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?

Le secteur des arts et de la culture par les emplois qu'il crée, les revenus directs et indirects qu'il génère joue un rôle significatif dans le développement économique des villes et des régions du Québec et du Canada. Il contribue de plus à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens et à la construction d'une identité forte et originale, garante du pouvoir d'attraction du savoir-faire canadien dans le monde. Les possibilités

d'emplois sont réelles et diversifiées, signe incontestable d'une vitalité dont le gouvernement canadien doit profiter pour accroître la productivité et la compétitivité du secteur. De pouvoir améliorer les conditions de travail et de pratique permettrait de rencontrer des standards inégalés en qualité, innovation, excellence et efficience. De pouvoir offrir aux jeunes artistes et gestionnaires, qui sont nombreux à chercher de l'emploi, la possibilité d'acquérir de l'expérience au sein des entreprises viendrait contrer la pénurie d'emplois et atténuer les effets du changement démographique.

Faire le choix d'investir dans la création d'emplois durables et à valeur ajoutée, puisque les emplois dans les arts et la culture coûtent relativement peu en comparaison avec d'autres secteurs d'activités, c'est parier sur le développement économique des villes et des régions et, partant, sur une plus forte croissance économique au pays. Une étude publiée par Hill Stratégies en 2009 (*Profil statistique des artistes au Canada*. Basé sur le recensement de 2006) révèle qu'en 2006, 140 000 artistes au Canada ont consacré plus de temps à leur art qu'à toute autre occupation. Ce nombre est légèrement plus élevé que le nombre de Canadiens employés directement dans l'industrie automobile (135 000).

Si une part de la croissance économique est liée à la création d'emplois, une autre part dépend du dynamisme et de la créativité du secteur dans le développement des marchés étrangers. Dans un contexte mondial de grande instabilité financière et de contraction des marchés, le gouvernement canadien doit soutenir plus énergiquement la promotion et la diffusion du produit artistique et culturel, afin de rester compétitif par rapport à l'offre et au rapport qualité-prix d'une part, et de maintenir à niveau les revenus tirés de l'exportation, d'autre part.

3. Changement démographique

Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?

Le secteur des arts et de la culture n'est pas à l'abri des conséquences du vieillissement de la population, même s'il peut compter sur une relève florissante et talentueuse, qui aspire à vivre décemment de son art ou de son métier. Les efforts qu'il investit depuis plusieurs années dans le développement et le renouvellement des publics, en diversifiant son offre, le type d'activités, en direction notamment des jeunes et des communautés culturelles, commencent à porter fruit. Le gouvernement canadien, par l'entremise du ministère du Patrimoine canadien et du Conseil des arts du Canada, doit continuer à encourager ces initiatives qui favorisent le contact direct des citoyens avec des artistes de leurs communautés. Il doit également prendre en compte l'impact des technologies et des médias numériques sur la consommation culturelle des Canadiens, et plus particulièrement des nouvelles générations. Si le vieillissement des populations est un enjeu majeur sur les plans démographique, économique et sociétal, les risques de clivages générationnels, de fracture culturelle, voire d'acculturation, sont réels. Le gouvernement canadien doit déployer tous ses efforts, en soutien, promotion et valorisation de la production artistique et culturelle canadienne, quelle qu'en soit la forme ou le support, pour entretenir les valeurs de cohésion, de solidarité, d'entraide, de partage au sein des communautés.

La pénurie de main-d'œuvre est une réalité avec laquelle le secteur des arts et de la culture a toujours composé. Le départ à la retraite de plusieurs personnes ayant occupé des postes-clés dans les entreprises culturelles pourrait s'avérer problématique si rien n'est fait maintenant pour assurer le transfert des savoirs et des compétences auprès des artistes et gestionnaires de la relève.

Le Mouvement pour les arts et les lettres du Québec croit que le gouvernement canadien doit mettre de l'avant des mesures fiscales encourageant les travailleurs culturels à prolonger leur vie active au-delà de 65 ans. Il doit parallèlement, et en lien avec d'autres ministères, accroître les mesures de soutien à l'emploi, ou en stages de moyenne durée, à l'intention des jeunes diplômés en art ou en gestion et des artistes en réorientation de carrière.

4. Productivité

Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?

Pour renforcer la productivité du pays, le gouvernement canadien doit continuer à investir dans ses artistes et ses travailleurs culturels, dans ses entreprises artistiques et culturelles, dans ses institutions et son infrastructure culturelle. Ce sont autant de leviers de développement économique sur le plan local, régional, national et international. L'amélioration des conditions de travail, de recherche, de création, ainsi que des moyens de production, de diffusion et en développement de marchés, est une condition essentielle à une forte productivité du secteur. Ses retombées n'en seront que plus significatives sur l'économie du pays et la qualité de vie des citoyens. Préserver et faire fructifier les acquis et expertises d'un secteur appelé à des transformations majeures, dans un contexte de mondialisation, de changement démographique, de mutation culturelle profonde, exige des interventions stratégiques, synonymes d'investissements accrus et soutenus de la part du gouvernement canadien. Dans le secteur culturel et artistique, la productivité est souvent limitée par les conditions de travail difficiles. La vétusté de certains locaux, les salaires trop bas, les heures de travail indues, l'instabilité des postes d'emploi, tous ces facteurs diminuent la capacité des travailleurs et des bénévoles à donner leur plein rendement.

Le Mouvement pour les arts et les lettres croit que, pour renforcer la productivité du secteur culturel, le gouvernement canadien doit continuer de soutenir l'acquisition ou la mise aux normes d'espaces et d'équipements conformes aux exigences de la création, de la production, de la diffusion et de l'accueil des publics.

5. Autres défis

On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?

Dans la foulée des modifications à la Loi sur la modernisation du droit d'auteur (C-11), qui va priver des milliers d'artistes et leurs ayants droit de revenus de 126 \$ millions annuellement, selon une évaluation fournie par les associations d'artistes, c'est l'ensemble du secteur des arts et de la culture qui se trouve affaibli et appauvri. Il est cependant difficile de demander à l'actuel gouvernement de mettre en place des politiques qui vont contredire ses récentes prises de position. Mais, le gouvernement doit être conscient de ses responsabilités à cet égard.

Le Mouvement pour les arts et les lettres du Québec se permet, dans les circonstances, et compte tenu des impacts d'une telle loi, de rappeler au gouvernement qu'il a le pouvoir et le devoir de protéger la spécificité culturelle d'un pays, son économie, ses politiques et ses valeurs.

ANNEXE

Les associations membres du M.A.L.

Le Conseil québécois de la musique (CQM) est un organisme sans but lucratif qui regroupe les organismes et les individus professionnels œuvrant dans le domaine de la musique dite de concert. Ses membres, plus de 200, issus de la communauté musicale professionnelle du Québec, sont les principaux organismes de production – comme les orchestres symphoniques, les ensembles, les quatuors – les organismes de diffusion – tels les festivals et les salles de spectacles – les maisons d’enseignement et d’enregistrement ainsi que les interprètes, compositeurs, musicologues, réalisateurs et gestionnaires. Le CQM offre également à ses membres de nombreux avantages et services. Le programme Diapason pour le soutien à la gestion, la formation continue, la diffusion de calendriers de concerts, le développement d’ententes avec différents partenaires commerciaux, la publication d’un répertoire électronique de ses membres ainsi que de nombreuses activités de promotion comme *Les Prix Opus*, *Adoptez un musicien!* et, sur la scène internationale, *Le Québec, une présence collective à Musicora*.

Le Conseil des métiers d’art du Québec (CMAQ) regroupe près de 900 membres associés sur une base volontaire conformément au mandat qui lui est confié dans le cadre de la loi sur le statut de l’artiste. Le CMAQ a pour mandat de représenter et défendre les intérêts sociaux et moraux des artistes et artisans professionnels québécois en métiers d’art. En plus d’être le principal levier du rayonnement international du secteur, via la Galerie Créa, le CMAQ est propriétaire et gestionnaire de trois compagnies autonomes qui travaillent à la diffusion des produits métiers d’art. Il s’agit d’organismes sans but lucratif qui s’autofinancent entièrement, donc qui ne reçoivent aucune subvention, et dont tous les surplus sont réinvestis dans la diffusion. En plus d’offrir de multiples services à la communauté des artisans (formation, soutien à la carrière, informations, etc.), ses activités de diffusion au Québec et à l’étranger (salons, expositions, etc.) génèrent des ventes de plus de 10 millions de dollars annuellement.

Le Conseil québécois des arts médiatiques (CQAM) est le regroupement national qui représente les créateurs professionnels indépendants, les travailleurs culturels et les centres d’artistes (recherche, production, diffusion et distribution) se consacrant à la discipline des arts médiatiques qui comprend quatre pratiques : cinéma d’auteur, vidéo d’auteur, nouveaux médias et arts audio. Il a pour mandat de représenter les arts médiatiques auprès des gouvernements et des institutions de tous paliers afin d’améliorer les conditions de création et de vie de sa communauté, de soutenir le cheminement et le développement professionnels de ses artistes et travailleurs culturels et de promouvoir ici et au-delà des frontières les activités et les œuvres de l’ensemble de ses membres. C’est au Québec que l’on retrouve la plus forte concentration de créateurs et d’organismes artistiques en arts médiatiques ainsi que le plus grand éventail d’œuvres réalisées chaque année dans tout le Canada. L’excellence et l’innovation des créateurs québécois dédiés aux arts médiatiques et le calibre de leurs œuvres sont reconnus mondialement.

Le Regroupement québécois de la danse (RQD) représente et défend les intérêts de près de 500 professionnels de la danse dont une soixantaine d’organisations (écoles professionnelles, diffuseurs spécialisés et organismes de services). Regroupant tous les secteurs de la pratique de la danse – formation, interprétation, recherche, création, production, diffusion –, le RQD profite de cette force unique de représentation pour mettre en œuvre des projets structurants pour l’ensemble de la discipline.

Le RQD est fondé sur la nécessité de doter le milieu professionnel de la danse d'une voix commune, au-dessus de la mêlée et des intérêts de chacune de ses composantes. Ses actions s'articulent selon cinq domaines d'intervention : vie associative, concertation et mobilisation, représentation publique, valorisation de la discipline et consolidation organisationnelle. Parmi les services offerts : un programme de remboursement des classes d'entraînement, une panoplie d'activités de développement professionnel et un réseau dynamique de contacts, d'échanges et d'informations.

Le Regroupement des centres d'artistes autogérés du Québec (RCAAQ) rassemble 71 de ces organismes dans la plupart des régions du Québec qui œuvrent dans les secteurs des arts visuels et des arts médiatiques. Le RCAAQ dispense à ses membres des services de formation, de promotion et de représentation. Les centres d'artistes sont des lieux de création, de diffusion et de production, sans but lucratif, dirigés par des artistes, dont l'activité principale est de mettre à la disposition des artistes professionnels des espaces, des équipements, des services et des ressources spécialisées. Le RCAAQ est l'éditeur du *Répertoire des centres d'artistes autogérés du Québec et du Canada*.

En piste, Regroupement national des arts du cirque représente plus de 300 membres, organismes et professionnels œuvrant dans les arts du cirque. Depuis 1996, En Piste soutient le développement de son milieu en encourageant les initiatives de création, en multipliant les activités de représentation et de promotion des événements cirque, en offrant de la formation continue, en répondant aux demandeurs de performances artistiques chaque année et en soutenant l'accueil et la mise en réseau de près de 15 délégations culturelles venues de l'étranger. En Piste, le seul regroupement en arts du cirque au Canada, travaille à promouvoir les arts du cirque en créant un véritable réseau pancanadien spécialisé dans ce domaine.

Treize Conseils régionaux de la culture, (CRC) soit du Centre-du-Québec, de l'Estrie, de la Montérégie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de l'Outaouais, de Lanaudière, des Laurentides, du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie et des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches. Les conseils régionaux de la culture ont comme mission de base d'appuyer le développement des arts et de la culture sur leur territoire. Pour se faire, ils regroupent, concertent et représentent leurs membres. Ils assument une veille, défendent et font la promotion des arts et de la culture. Ils documentent les enjeux et les problématiques de leurs milieux respectifs, favorisent la circulation de l'information, la consultation, les échanges, la concertation et la mise en réseau. Ils contribuent à la reconnaissance publique des lieux des milieux et des intervenants de la culture et des communications.